

# CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX OEUVRES SOCIALES DE LA LONACI

En vertu des missions qui lui ont été assignées par le gouvernement, la LONACI réalise chaque année des œuvres sociales généralement dans les domaines de la santé et de l'éducation au profit des populations défavorisées.

## I- QUELLE EST LA NATURE DES ŒUVRES SOCIALES REALISEES ?

**Dans le domaine de la santé :** constructions de centres de santé, de logements de personnel technique et de latrines ; dons d'ambulances et de médicaments ; dons d'équipements et de matériels sanitaires ; installations de fontaines.

**Dans le domaine de l'éducation :** constructions de salles de classes, de logements d'enseignants et de latrines ; dons de table- bancs et fournitures scolaires ; installations de latrines.

**Toutes autres œuvres ayant une haute portée sociale**

## II- QUELS SONT LES CRITERES D'ELIGIBILITE ?

Ce sont essentiellement :

1- **Le budget.** Il détermine l'enveloppe d'intervention et le nombre de localités retenues. Le budget des œuvres sociales est prélevé sur les bénéfices de l'exercice écoulé

2- **La géographie.** L'accent est mis sur les localités les plus défavorisées du fait de leur situation géographique

3- **La population :** Les œuvres doivent bénéficier au plus grand nombre de personnes

4- **Le souci d'équilibre :** Ce critère vise à atténuer les disparités régionales en évitant une forte concentration des actions dans une seule et même région ou zone

## III- QUI PEUT FORMULER UNE DEMANDE ?

Pour faire bénéficier d'une œuvre sociale aux populations, il faut être **le représentant** légitime ou légale d'une communauté donnée (Autorités, Elus, Chef de communauté, Président de mutuelle de développement etc)

## IV- COMMENT FORMULER SA DEMANDE ?

Il suffit d'adresser une **demande écrite** au Directeur Général de la LONACI en précisant : la nature du besoin, la localité, les populations cibles.

A travers ces œuvres sociales, la LONACI donne tout son sens à son slogan qui est : « **On a tous une bonne raison de jouer** »